

L'an deux mille quinze, le jeudi seize avril, à vingt heures trente, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Terrasses et Vallées de Maintenon, s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Maintenon, en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Philippe AUFFRAY, Président

Étaient présents :

BOUGLAINVAL : Philippe BAETEMAN

CHARTAINVILLIERS : Alain BOUTIN

HOUX : Jean-François PICHERY

MAINTENON : Michel BELLANGER, Isabelle AUBURTIN, Désiré AYADASSEN, Jean-Luc BREMARD, Thomas LAFORGE, Nicole BRESSON, Anne-Laure CARPIER

MÉVOISINS : Patrick ROSSIGNOL

PIERRES : Daniel MORIN, Jean-Marc BODESCOT, Gérard CRASSIN, Michel CRETON, Anne-Marie GALLAS, Carine ROUX

SAINT-PIAT : Michèle MARTIN

SOULAIRES : Marc MOLET

VILLIERS LE MORHIER : Philippe AUFFRAY, Jacqueline DEVINCK, Jacques GEFFROY

YERMENONVILLE : Thierry DELARUE

Absents Excusés :

BOUGLAINVAL : Xavier PETIT

CHARTAINVILLIERS : Claudie PICHOT,

MAINTENON : Francette CHENARD, Alexis ROBIN

MÉVOISINS : Christian BELLANGER,

SAINT-PIAT : Albert MARSOT

SOULAIRES : Jean-Loup LE BRIS,

YERMENONVILLE : Bernard MARTIN

I- Élection du secrétaire de séance

Madame Claudie PICHOT est élue secrétaire de séance.

II- Présentation des pouvoirs

Claudie PICHOT à Alain BOUTIN, de Chartainvilliers

Christian BELLANGER à Patrick ORSSIGNOL, de Mévoisins

Albert MARSOT à Michèle MARTIN, de Saint-Piat

Jean-Loup LE BRIS à Marc MOLET, de Soulares

Bernard MARTIN à Thierry DELARUE, de Yermenonville

III- Vote de la TEOM 2015

Vu la délibération n°D.2015.03.03.001 du 3 mars 2015, portant Débat d'Orientations Budgétaires,

Vu la délibération n°D.2015.09.04.019 du 9 avril 2015, portant report du vote de la Teom 2015,

Vu l'État 1259-TEOM, portant les bases prévisionnelles pour la Commune de Maintenon et l'ensemble des autres Communes de notre territoire,

Vu la délibération du Sirmatcom n°2015-14 du 10 avril 2015,

Vu la réunion de Conseil Communautaire du 9 avril 2015,

Considérant les taux proposés par le SIRMATCOM,

20,44 % pour la commune de Maintenon

19,50 % pour les 9 autres communes

Considérant les bases prévisionnelles 2015 sont les suivantes :

-Commune de Maintenon : 3 419 934 €

-Autres Communes : 6 460 017 €

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de fixer les taux de Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères 2015 de la façon suivante :

20,44 % pour la commune de Maintenon (produit attendu : 699 034,51 €)

19,50 % pour les 9 autres communes (produit attendu : 1 259 703,32 €)

IV- Questions diverses et Informations

Monsieur le Président rappelle qu'il n'y a aucune nouvelle information depuis le dernier Conseil Communautaire qui s'est déroulé la semaine passée.

Aucune question n'étant soulevée par les Conseillers Communautaires, Monsieur le Président procède à la levée de séance.

Le Président,
Philippe AUFRAY